

COMMENT FONCTIONNE CREOS ?

Pourquoi utiliser CREOS ?

- Simple et pratique : tout se fait en ligne, depuis votre espace parent.
 - Sécurisé : gestion en mode prépaiement, sans argent liquide à l'école.
 - Transparent : historique consultable à tout moment, alertes en cas de solde insuffisant.
-

1. Activation et connexion au portail parent

- Lors de l'inscription de votre enfant dans une école communale, un compte parent est automatiquement créé par la Direction.
- Vous recevez un mail d'activation à l'adresse communiquée à l'école. Vous devez alors définir votre mot de passe (dans les 7 jours).
- Pour accéder à CREOS : <https://creos.XX.be>
- En cas de changement d'adresse e-mail, il est impératif d'en informer la direction de l'école.

2. Votre portefeuille numérique : un système de prépaiement

- Chaque parent dispose d'un portefeuille numérique à créditer par virement bancaire.
- Ce portefeuille sert à régler les frais de repas.

À retenir :

- Le portefeuille est lié à un parent et à une implantation scolaire :
 - Un portefeuille par implantation si vos enfants sont dans des écoles différentes.
- Pour les parents séparés : possibilité de créer un portefeuille pour chacun, sur demande auprès de la direction.
- Pensez à utiliser la communication structurée indiquée pour chaque virement.
- Prévoir un délai de 5 jours ouvrables pour que le crédit soit visible dans CREOS.

Une alerte automatique vous est envoyée dès que le solde passe sous 20 € : veillez à recharger régulièrement pour éviter toute interruption de service.

3. Commander les repas scolaires : rapide et flexible

- Commandez les repas directement via le portail CREOS, sur base mensuelle.



- Modification possible jusqu'au matin précédent la date du repas.
- Pendant les congés scolaires : pensez à commander pour la semaine de rentrée pendant le congé.

Un repas commandé comprend un potage et un plat

Si vous ne souhaitez que le potage, il est possible de le commander séparément.

Règles importantes :

- Une commande validée est automatiquement débitée et ne peut être modifiée ni remboursée, même en cas d'absence. Si votre enfant est absent plusieurs jours, pensez à supprimer les repas concernés pour qu'ils ne soient pas débités.
- Le solde du portefeuille doit être suffisant pour valider une commande.

Pour en savoir plus

Des fiches explicatives et des tutoriels vidéo sont accessibles via <https://cecp.be/creos-mode-demploi-gestion-scolaire/>